

Province de Québec,  
MRC de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 4 décembre 2017, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Sylvain Théroux, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Remise des certifications FAMILLE obtenues pour le Centre récréatif, la bibliothèque Laure-Desrosiers et l'hôtel de ville par Mme Véronique Massé, coordonnatrice de la Politique familiale et des Aînés à la MRC de Pierre-De Saurel.

2017-12-267

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt à la table du Conseil de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, soit celle du maire Michel Blanchard, des conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que des conseillers Gilles Hébert, Robert Emond et Sylvain Théroux.

Dépôt du Registre des déclarations visées par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et par le règlement numéro 561-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-David.

Ce registre ne contient aucune inscription.

2017-12-268

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 octobre 2017.

### Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne qu'elle a assisté à la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David du 23 novembre dernier et précise qu'elle laisse le conseiller Robert Emond en faire le compte-rendu. Elle souligne qu'une demande de commandite de 1 000 \$ pour la bibliothèque Laure-Desrosiers a été transmise à la Caisse Desjardins des Chênes et indique que la responsable de la bibliothèque est à la recherche d'une personne pour animer l'activité *Heure du Conte*.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne les interventions faites par le Service de sécurité incendie au cours des dernières semaines. Il souligne aussi les plaintes qu'il a reçues pour la vitesse excessive de véhicules lourds qui circulaient sur le rang Sainte-Cécile et explique les démarches faites auprès de la Sûreté du Québec pour demander les interventions requises afin de régler cette problématique.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine souligne que le 21 novembre dernier il a assisté à sa première réunion de l'organisme Service d'entraide de Saint-David.

Le conseiller Robert Emond revient sur la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David, tenue le 23 novembre dernier, au cours de laquelle le dossier de la réfection de la toiture du Centre récréatif a été abordé. Il précise que la phase 1 des travaux requis qui prévoit l'application d'un produit spécialisé sur le toit est maintenant terminée et qu'il n'y a plus d'infiltration d'eau. La phase 2 devait être réalisée au printemps. Une soumission pour l'installation d'un câble chauffant sur certaines parties critiques du toit est aussi attendue. En ce qui concerne les données financières de l'organisme, le budget 2018 est estimé à 248 095 \$ et il est possible que le résultat de l'année financière 2017 soit déficitaire. Une rencontre avec la coordonnatrice en loisir est également prévue le 11 décembre prochain pour établir le budget des différentes activités de l'année 2018. En terminant, il précise que les membres du Conseil d'administration ont fait le choix du nouveau module de jeux 6-12 ans qui sera installé dans la cour de l'école et que les démarches visant à obtenir une aide financière gouvernementale pour la réalisation du projet vont bon train.

Le conseiller Sylvain Thérout mentionne que des travaux correctifs seront réalisés par la compagnie Sintra pour remédier au problème d'accumulation d'eau sur la chaussée de la voie de gauche du Petit Rang.

M. le Maire énumère les différents comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel sur lesquels il siègera, notamment le Bureau des délégués (cours d'eau), le Comité consultatif agricole (CCA) et l'Organisme de bassin versant (OBV) de la Yamaska.

### Paiement des comptes

2017-12-269

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 45 122,752 \$ et des comptes payés pour un montant de 42 517,59 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil prend connaissance de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de décembre 2017.

2017-12-270

Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2018

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à 20 h :

- |              |                       |                |
|--------------|-----------------------|----------------|
| - 16 janvier | - 6 février           | - 6 mars       |
| - 10 avril   | - 1 <sup>er</sup> mai | - 5 juin       |
| - 10 juillet | - 21 août             | - 11 septembre |
| - 2 octobre  | - 6 novembre          | - 4 décembre   |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-271

Fermeture des bureaux administratifs pendant la période des fêtes

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Sylvain Théoux et résolu que ce Conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs durant la période des fêtes, soit du 21 décembre 2017 (18 h) au 8 janvier 2018 (8 h 30).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-272

Renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité

Considérant que la municipalité est devenue membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

Considérant que la proposition transmise par la Mutuelle des Municipalités du Québec le 14 octobre 2017 regroupe les assurances de la municipalité, de l'Association des Loisirs de Saint-David et de l'organisme ComUnité;

Considérant qu'une copie des documents de renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil procède au renouvellement des assurances de la municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2017 au 30 décembre 2018, pour un montant total de prime

estimé à 33 872 \$, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-422, 02-190-00-422, 02-190-00-423, 02-220-00-421, 02-220-00-424, 02-220-00-429, 02-320-00-424, 02-415-00-422 et 02-701-30-422.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne l'objet et la portée du règlement numéro 579-2017. Elle précise également que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

REGLEMENT  
NUMÉRO 579-2017  
(2017-12-273)

Adoption du règlement numéro 579-2017 créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-David est propriétaire d'un système d'assainissement des eaux usées qui dessert un secteur de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les étangs devront éventuellement être vidangés, ce qui entraînera une dépense importante pour la municipalité lorsque cette vidange deviendra obligatoire;

**ATTENDU QUE** le système utilise des équipements mécaniques dont le remplacement peut être requis à moyen terme;

**ATTENDU QUE** le conseil juge qu'il sera opportun de se doter d'une réserve financière à ces fins afin d'éviter d'imposer une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le réseau puisque ces dépenses devront être faites;

**ATTENDU QUE** l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que toute municipalité peut par règlement créer une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 octobre 2017;

**ATTENDU QU'**un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 novembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu qu'un règlement portant le numéro 579-2017 des règlements de cette municipalité soit adopté pour décréter ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 Titre**

Le présent règlement porte le numéro 579-2017 et le titre de « *Règlement créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés de la Municipalité de Saint-David et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées* ».

### **ARTICLE 3 Objet**

Le Conseil est autorisé par le présent règlement à procéder à la création d'une réserve financière visant le financement des travaux de vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées lorsque requis.

### **ARTICLE 4 Création de la réserve financière**

La présente réserve financière est créée au profit de l'ensemble de la Municipalité de Saint-David.

### **ARTICLE 5 Durée d'existence**

La durée d'existence de la réserve financière est fixée pour une durée indéterminée compte tenu de sa nature.

### **ARTICLE 6 Montant projeté**

Un montant de SIX MILLE dollars (6 000 \$) sera affecté annuellement à la dotation de cette réserve financière, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant projeté de SOIXANTE MILLE dollars (60 000 \$).

Les intérêts générés par les sommes ainsi versées seront également affectés à cette réserve financière.

### **ARTICLE 7 Mode de financement**

Les sommes affectées annuellement à la constitution de cette réserve financière proviendront d'une taxe spéciale prévue au budget à cette fin imposée et prélevée chaque année sur les immeubles imposables de tout le territoire de la municipalité, aux taux prévus dans le règlement de taxation de la municipalité.

### **ARTICLE 8 Disposition de l'excédent**

À la fin de son existence, tout excédent, le cas échéant, sera affecté à toute autre dépense qui serait nécessaire pour le réseau d'égout et le traitement des eaux usées ou, le cas échéant, à la réduction des dépenses reliées à son entretien.

### **ARTICLE 9 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers le 4 décembre 2017.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-12-274

Remplacement de l'ordinateur portable du directeur du Service de sécurité incendie

Considérant que l'ordinateur du directeur du Service de sécurité incendie a cessé de fonctionner et qu'il ne peut être réparé;

Considérant les deux soumissions obtenues par la technicienne en informatique de la MRC de Pierre-De Saurel pour la fourniture d'un ordinateur portable;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable auprès de la Maison du Multimedia, au montant de 729,90 \$ plus taxes, pour remplacer l'équipement défectueux du directeur de Service de sécurité incendie et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-40-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-275

Identification des priorités d'actions 2018-2019 pour la Sûreté du Québec

Considérant que les membres du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel doivent définir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu de transmettre au Comité de sécurité publique de la MRC les priorités d'actions de la SQ suggérées par le Conseil de la Municipalité de Saint-David pour 2018-2019 :

- Augmentation de la présence policière sur tout le territoire afin de faire appliquer la réglementation relative à la circulation lourde et les limites de vitesse;
- Intervention musclée contre la culture de cannabis;
- Travail de prévention à l'école et au centre récréatif.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-276

Composition de l'organisation municipale en sécurité civile

Considérant que ce Conseil a adopté la résolution numéro 2012-12-276 afin de créer une organisation municipale en sécurité civile;

Considérant que des modifications doivent être apportées à certains postes des services de l'organisation municipale de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu :

Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

**FONCTION**

**NOM**

Coordonnateur

Michel Blanchard, maire  
ou maire suppléant

Coordonnateurs adjoints

François Marginean et Sylvie Letendre

Administration et Télécommunication	Sylvie Letendre et Sylvie Piché
Transport et Services techniques	François Marginean, Sylvain Théroix et Pier-Yves Chapdelaine
Sécurité incendie	Stéphane Descheneaux, Dominic Arel et Gilles Hébert
Sécurité des personnes	Gilles Hébert et Robert Emond
Communications	Michel Blanchard et Colette Lefebvre-Thibeault
Services aux sinistrés	Josée Lambert, Yvon Hébert, Stéphane Descheneaux et Linda Cournoyer

La présente résolution abroge toutes les nominations antérieures relatives à l'organisation municipale de sécurité civile.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-277

Rapport de dépenses relatif à la contribution financière accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant que le rapport de dépenses relatif à la contribution financière accordée à notre municipalité pour l'amélioration du 5<sup>e</sup> Rang et des rangs Saint-Patrice et du Ruisseau-Sud préparé par l'inspecteur municipal mentionne des travaux pour un montant de 36 489,28 \$ plus taxes;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins, 5<sup>e</sup> Rang, rang Saint-Patrice et rang du Ruisseau-Sud, pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins 5<sup>e</sup> Rang, rang Saint-Patrice et rang du Ruisseau-Sud dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-278

Offre de service d'un ingénieur en structure pour le projet de la salle de l'Âge d'Or

Considérant l'offre de service présentée par l'ingénieur Pierre Sicotte pour le projet de réaménagement et rénovation du bâtiment abritant la salle de l'Âge d'Or;

Considérant que l'offre soumise inclut la préparation des plans des fondations et de la structure pour l'agrandissement de l'immeuble;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Théroix et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service présentée par l'ingénieur Pierre Sicotte, au montant de 1 800 \$ plus taxes, pour la préparation des plans des fondations et de la structure pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 33, rue Principale et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-37-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-279

Offre de service en ingénierie électromécanique pour le projet de la salle de l'Âge d'Or

Considérant l'offre de service présentée par Concept R pour le projet de réaménagement et rénovation du bâtiment abritant la salle de l'Âge d'Or;

Considérant que l'offre soumise inclut les services professionnels en ingénierie électromécanique pour la mise en plans, la préparation des dessins d'exécution des détails, du cahier des charges et des devis descriptifs ainsi que l'émission des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service présentée par Concept R, au montant de 1 850 \$ plus taxes, pour les services professionnels en ingénierie électromécanique pour le réaménagement et la rénovation de l'immeuble situé au 33, rue Principale et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-600-37-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-280

Nomination de délégués au Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Pierre-De Saurel

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil nomme Michel Blanchard, maire, délégué au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Pierre-De Saurel comme représentant et désigne le conseiller Robert Emond comme substitut.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-281

Demande d'appui soumise par le Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant que le Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel (CTLM) a fait le constat qu'il y a un grand besoin de soutien pour les travailleurs en loisir et les animateurs de camps de jour;

Considérant que certains enfants qui fréquentent les camps de jour requièrent de plus en plus de temps, d'attention et d'interventions spécifiques;

Considérant que, selon le CTLM, la situation ne va pas en s'améliorant;

Considérant que les animateurs de camps de jour en milieu rural sont souvent plus jeunes et moins bien outillés que ceux des grands centres;

Considérant que le CTLM travaille à l'élaboration d'un protocole d'entente avec le CISSS de la Montérégie-Est;



Considérant que ce protocole d'entente, bien que fort pertinent, ne pourra répondre à tous les besoins des animateurs en camp de jour;

Considérant que plusieurs travailleurs en loisir ont nommé le besoin d'avoir une ressource spécialisée pouvant collaborer à la mise en œuvre des camps de jour;

Considérant l'opportunité qu'offrent les Fonds de développement du territoire de réaliser un projet pilote d'une durée de trois ans afin d'évaluer l'apport de ces ressources pour le milieu rural;

Considérant que ce projet pilote s'inscrira dans le développement d'un projet global visant à soutenir le travail des animateurs en camps de jour;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que la Municipalité de Saint-David appuie le CTLM pour le dépôt du projet pilote « Soutien au camp de jour » présenté dans le cadre des Fonds de développement du territoire, volet ruralité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2017-12-282

Ajournement de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond, que la séance soit ajournée au 11 décembre 2017, à 16 h 30.

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 11 décembre 2017, à 16 h 30, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, la conseillère Colette Lefebvre-Thibeault ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Sylvain Théroux, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Dépôt à la table du Conseil de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller Pier-Yves Chapdelaine.

2017-12-283

Résolution relative aux conditions de l'emprunt relatif au règlement numéro 574-2017

Date d'ouverture :	11 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5235 %
Montant :	655 900 \$	Date d'émission :	19 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-David a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 655 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

56 800 \$	2,00000 %	2018
58 600 \$	2,10000 %	2019
60 500 \$	2,25000 %	2020
62 300 \$	2,40000 %	2021
417 700 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,82900

Coût réel : 2,82735 %

#### 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

56 800 \$	2,91000 %	2018
58 600 \$	2,91000 %	2019
60 500 \$	2,91000 %	2020
62 300 \$	2,91000 %	2021
417 700 \$	2,91000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,91000 %

#### 3 -CAISSE DESJARDINS DES CHENES

56 800 \$	2,99000 %	2018
58 600 \$	2,99000 %	2019
60 500 \$	2,99000 %	2020
62 300 \$	2,99000 %	2021
417 700 \$	2,99000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,99000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-David accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 655 900 \$ effectué en vertu du règlement

d'emprunt numéro 574-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,82900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-12-284

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant 655 900 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-David souhaite emprunter par billets pour un montant total de 655 900 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

<b>Règlement d'emprunt numéro</b>	<b>Pour un montant de</b>
574-2017	655 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 574-2017, la Municipalité de Saint-David souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérooux et résolu :  
QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 décembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année :
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>56 800 \$</b>
<b>2019</b>	<b>58 600 \$</b>
<b>2020</b>	<b>60 500 \$</b>
<b>2021</b>	<b>62 300 \$</b>
<b>2022</b>	<b>64 400 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>353 300 \$ (à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 574-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le maire présente un projet de règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018 et les conditions de leur perception.

Ce projet de règlement a pour objet de fixer les différents taux de taxes, les compensations et les tarifs requis pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de l'année 2018.

2017-12-285

Budget 2018 de l'Association des Loisirs de Saint-David

Considérant qu'une copie du budget 2018 de l'Association des Loisirs de Saint-David a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil donne son approbation au budget 2018 de l'Association des Loisirs de Saint-David inc. adopté par l'organisme le 23 novembre dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue.

2017-12-286

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire